

s'appliquerait au commerce international des services, et à la conclusion d'accords sectoriels satisfaisants dans des domaines comme les services financiers et les télécommunications. Elle fait partie des efforts du Canada pour améliorer les possibilités de concurrence des fournisseurs de services canadiens sur les marchés internationaux.

L'offre du Canada en matière de services vise un large éventail de domaines, depuis le tourisme ainsi que certains services de conseil et services professionnels, jusqu'aux services commerciaux comme les services de gestion liés à l'environnement, l'agriculture et la foresterie, en passant par les logiciels, les services de télécommunication améliorés et les services financiers, tels les services bancaires et les assurances.

« Au Canada, bien des industries de services comptent sur l'amélioration des conditions et des garanties d'accès aux marchés étrangers pour asseoir leur prospérité. Le geste que vient de poser le Canada devra être suivi d'autres gestes semblables si nous voulons que la semaine soit couronnée de succès », a dit M. Crosbie.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874